



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Maire de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.88.82.88

Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4363

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M05 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis « SuperGreen », Zone de la Petite Ovette, à Terville ;

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 15 E 0047, relatif à l'aménagement d'un magasin de vente au détail d'équipements du foyer et de la personne dans le bâtiment AB/AC/AD, sous l'enseigne « L'INCROYABLE » ;

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 26 février 2016 ;

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 14 janvier 2016 ;

VU l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale pour la sécurité lors de sa visite du 29 février 2016

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture du magasin « L'INCROYABLE » dans le bâtiment AB/AC/AD, situé zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville, à compter du 2 mars 2016.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 1^{er} mars 2016
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Raymond Ackermann

Publié et notifié le : - 2 MAR. 2016